

APPEL D'OFFRE THÉMATIQUE 2019

SCOLARISATION DES ENFANTS EN PROTECTION DE L'ENFANCE

Disciplines concernées : SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES, SCIENCES MEDICALES (pédopsychiatrie, pédiatrie, neurosciences...), SCIENCES JURIDIQUES, etc.

L'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE) vise à produire et à améliorer la connaissance des phénomènes de maltraitance ou/et de mise en danger envers les mineurs ainsi que les effets des mesures de protection et d'éducation mises en œuvre.

Le Conseil scientifique de l'ONPE et le Conseil d'administration du GIPED conviennent chaque année de proposer un appel à projet thématique à des équipes de recherche de toutes les disciplines concernées par ces phénomènes.

La thématique de l'appel d'offre 2019 de l'ONPE porte sur la scolarisation et sur les apprentissages cognitifs des enfants et des adolescents, filles et garçons, en protection de l'enfance.

Problématique

L'école est un espace privilégié d'apprentissage qui vise à favoriser le plein développement des enfants comme futurs citoyens et leur réussite à venir en lien avec leurs aspirations et leurs capacités. C'est aussi un lieu de socialisation presque universel même au-delà des âges d'obligation scolaire,

puisque le taux de scolarisation par âge des enfants en 2015-2016 n'est jamais inférieur à 91,9 % de 3 à 17 ans inclus, et reste de 78,4 % à 18 ans¹.

Comprendre ce qui se noue et ce qui se passe à l'école est donc un enjeu essentiel pour connaître la réalité des enfants et de leurs familles, en particulier pour les enfants relevant de la protection de l'enfance.

En effet, selon une publication de la Drees en juillet 2013², avant même leur entrée en établissement, les enfants pris en charge par l'aide sociale à l'enfance ont souvent connu une ou plusieurs difficultés qui affectent la scolarité. Ces difficultés peuvent ensuite se poursuivre et avant l'entrée au collège, deux tiers des enfants hébergés par l'aide sociale à l'enfance sont en retard d'au moins une année. Ces enfants connaissent des situations de déscolarisation notamment l'année où survient le placement, et à 15 ans, ils sont trois fois plus nombreux dans cette situation que les autres adolescents de leur âge. A partir de 15 ans, ils se dirigent le plus souvent vers l'enseignement professionnel court, et la perspective de la fin de la prise en charge par l'ASE à 18 ans, les incite à acquérir rapidement une autonomie financière en s'orientant vers le marché de l'emploi.

De multiples facteurs peuvent contribuer à cet état de fait, et il importe de mieux comprendre la manière dont ceux-ci s'articulent pour pouvoir accompagner au mieux les enfants et jeunes majeurs tant en protection de l'enfance qu'à l'école. Compte tenu de l'importance des facteurs relevant de l'éducation et de la formation dans la construction des inégalités sociales et des situations de pauvreté, mieux accompagner les enfants et les jeunes en protection de l'enfance autour de leur scolarisation est un enjeu fort d'égalité et d'inclusion. Il s'agit aussi de mieux sécuriser les parcours de ces enfants et de ces jeunes, de leur permettre d'accéder aux apprentissages notamment scolaires et de les accompagner vers l'autonomie à l'âge adulte dans le respect de leurs droits et de leurs choix, mais aussi de s'intéresser aux modalités de réponses au besoin d'expérience et d'exploration du monde correspondant à un des besoins fondamentaux de l'enfant³.

1 Repères & références statistiques, 2017, direction de l'évaluation de la prospective et de la performance, ministère de l'Éducation nationale, http://cache.media.education.gouv.fr/file/2017/07/7/depp-RERS-2017_902077.pdf

2 Echec et retard scolaire des enfants hébergés par l'aide sociale à l'enfance, étude et résultats, n°845 Juillet 2013 <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er845.pdf>

3 Démarche de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance, Ministère des familles, de l'enfance et des droits des femmes, <https://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/174000173.pdf>

Dans le cadre de son appel d'offre thématique 2019, l'ONPE soutiendra des recherches permettant d'améliorer la connaissance sur la scolarisation et sur les apprentissages cognitifs des enfants et des adolescents, filles et garçons relevant de la protection de l'enfance. Les recherches pourront porter sur :

- ✱ **les parcours scolaires des enfants en protection de l'enfance** ; la manière dont ces parcours peuvent être affectés par les réalités auxquelles ils sont confrontés et par l'accompagnement qui leur est proposé en protection de l'enfance et la variabilité des parcours selon que les réponses apportées aux enfants et à leur famille leur offrent une scolarisation adaptée à leur situation ; l'identification et la compréhension des facteurs de décrochage scolaire en cause dans les difficultés scolaires mais aussi des facteurs d'accrochage scolaire protecteurs et favorisant les réussites scolaires. Un éclairage particulier pourra porter sur les enfants relevant à la fois de la protection de l'enfance et de la prise en charge au titre du handicap ;
- ✱ **les pratiques, dispositifs et/ou interventions** mis en œuvre en France ou dans d'autres pays pour permettre aux enfants accompagnés en protection de l'enfance d'améliorer leur inclusion et leurs chances pour l'avenir par l'éducation et la formation en accord avec leurs projets de vie ;
- ✱ **les effets des représentations sur la scolarisation** : les effets induits sur la scolarisation par les représentations des enseignants et des professionnels de la protection de l'enfance sur l'enfant en protection de l'enfance, et sur les familles accompagnées ; les effets de ces mêmes représentations et celles des familles sur les orientations scolaires proposées à l'enfant au regard de ses capacités et de son parcours, notamment selon que l'enfant soit fille ou garçon, son milieu d'origine ou une situation de handicap ; les représentations et les perceptions que les enfants ont d'eux-mêmes en tant qu'élèves et de leurs capacités d'apprentissage, de l'école, de leur rapport aux autres élèves, aux adultes qu'ils rencontrent dans leur scolarisation.
- ✱ **les effets des situations de violences** : les situations de maltraitance qui peuvent être vécues par les enfants en lien avec le cadre scolaire, au sein du groupe de pairs (attitudes entre enfants, lien entre maltraitance infantile et harcèlement scolaire, etc.) ou plus largement avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative et plus particulièrement avec le corps enseignant, et les réponses qui peuvent être apportées par l'école et par la protection de l'enfance ; les effets des violences et/ou négligences et de leurs antécédents dans la vie des enfants sur les apprentissages scolaires.

Les recherches proposées répondront aux questions suivantes :

- Quelles sont les réalités vécues par les enfants accueillis ou accompagnés en protection de l'enfance en matière de scolarisation, tant au niveau des résultats et des orientations que de leurs ressentis et de leur quotidien ? Quelles peuvent en être les conséquences à l'âge adulte ?
- Quels facteurs économiques et sociaux, psychologiques, ou culturels contribuent à ces réalités spécifiques, et dans quelle mesure est-il possible d'influer sur ces facteurs pour permettre aux enfants en protection de l'enfance de s'épanouir autant que les autres dans et par l'école ?
- Comment les professionnels et institutions de l'école d'une part et de la protection de l'enfance d'autre part, peuvent-ils accompagner au mieux les enfants en mettant en résonance leurs référentiels et objectifs ou en croisant leurs regards sur des situations ?
- S'agissant des enfants de la protection de l'enfance porteurs de handicaps (de tous ordres) ou de populations spécifiques ayant des besoins particuliers vis-à-vis de la scolarisation (primo-arrivants, mineurs non accompagnés, pupilles de l'État, etc.), comment les difficultés rencontrées pour obtenir les aménagements ou accompagnements nécessaires dans le cadre scolaire peuvent-elles contribuer aux difficultés globales rencontrées par la famille ? Quelle(s) réponse(s) peu(ven)t être apportée(s) par la protection de l'enfance et par l'école aux besoins de ces enfants ?
- Comment se nouent les relations entre familles, protection de l'enfance et école dans d'autres pays par comparaison avec la France ? Quelles initiatives ont été mises au point pour favoriser la réussite des enfants en protection de l'enfance, et quelles inspirations ou conséquences pourraient en être tirées pour le cas français ?
- Quels sont les mécanismes qui affectent les apprentissages scolaires des enfants relevant de la protection de l'enfance ? Comment en tenir compte dans les processus d'apprentissages et quelles méthodes pédagogiques apporter ?

Recommandations générales :

Le Conseil scientifique sera particulièrement attentif à ce que les auteurs des projets aient anticipé les questions d'accès aux terrains, de relations avec les professionnels, les institutions, les services, les associations, etc. susceptibles de favoriser ou de permettre le contact avec les sources d'information et/ou les personnes ressources. Les accords de principe formalisés par les services concernés, le cas échéant, sont dans ce cadre fortement recommandés.

Par ailleurs, le projet pourra faire émerger des recommandations au niveau des pratiques de terrain et des politiques publiques dans le cadre français (y compris par la comparaison avec d'autres pays) afin de mieux prendre en compte les résultats des études de recherche et d'évaluation et de faire émerger ou rendre reproductibles des programmes ou dispositifs.

Enfin, les projets qui engagent une équipe pluridisciplinaire seront fortement appréciés.

Les projets favorisant des expérimentations pratiques innovantes à partir d'une approche pluridisciplinaire seront également fortement appréciés.

Par ailleurs, les projets devront faire émerger des **recommandations opérationnelles** à partir des recherches conduites afin d'aider les décideurs publics à repérer les meilleures pratiques en matière de protection de l'enfance.

Modalités

Les dossiers devront être adressés, au plus tard le 25 mars 2019 (cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante :

Direction de l'ONPE, 63 bis Boulevard Bessières, 75017 Paris.

Une copie de l'ensemble des pièces devra également être envoyée par email à l'adresse suivante :

direction@onpc.gouv.fr

Les dossiers seront constitués des éléments suivants :

- dossier administratif et financier (à télécharger sur le site de l'ONPE) ;
- texte du projet qui ne devra pas dépasser 10 pages (hors annexes). Police : Times New Roman taille 12 pour le corps du texte et 10 pour la bibliographie. Interligne : simple ou 1,5 ligne ;
- le résumé du projet de recherche (une page, 1800 signes) en 20 exemplaires.

Des éléments d'informations complémentaires, notamment un modèle de convention-type, pourront être obtenus au **01 58 14 22 50** ou/et sur le site de l'ONPE, www.onpe.gouv.fr.

Chaque projet sera analysé par deux experts désignés par le Conseil scientifique de l'ONPE. Ce dernier pourra auditionner les équipes présélectionnées. Dans ce cas, les auditions auront lieu le 14 mai 2019. La durée du projet ne pourra excéder 18 mois.

Les répondants veilleront à bien mettre en évidence la structure qui porte la recherche ainsi que les partenariats mis en œuvre.

La méthode, en particulier la modalité d'accès au terrain et le recueil des données empiriques, fera l'objet d'une attention particulière.

Le budget sera détaillé et, le cas échéant, les financements complémentaires seront précisés selon qu'ils aient été sollicités ou obtenus.

Un ou plusieurs projets pourront être retenus par le Conseil scientifique de l'ONPE.

Après avis de ce dernier, le Conseil d'administration du GIP Enfance en Danger décidera de l'opportunité du financement.

La décision sera transmise aux équipes courant **juillet 2019**.

Les conventions établies pour le financement de ces recherches correspondent à un modèle type dont les termes ne pourront être modifiés. **Les équipes sont invitées à se rapprocher des autorités signataires, juridiques et comptables, lors de l'élaboration du projet. Le modèle de convention, selon que la TVA soit applicable ou pas, est unique (il peut être téléchargé sur le site de l'ONPE, www.onpe.gouv.fr) et aucun terme ne peut être modifié.**